



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mil Vingt-deux, le jeudi 15 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 décembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Bruno HERNOT, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

15 décembre 2022					DELEGATIONS MUNICIPALES : ECOLE NOTRE DAME D'ERQUY
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	12	15	11	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	04
ABSENTS	04
APTES A VOTER	23



CONVOCACTION	08-12-2022
RÉUNION	15-12-2022
AFFICHAGE	21-12-2022
TRANSMISSION	21-12-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint		X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	ALLAIN Marie-Paule
	TROMBETTE Yves	CMD2	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	MONNIER Philippe
	CORMIER Anne-Sevrine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	Conseiller	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	Conseiller	X			
	LESNARD Pierre	Conseiller	X			
	MANIS Cécile	Conseillère	X			
	PILVEN Patrice	Conseiller	X			
	ROUXEL Benoit	Conseiller		X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	MORIN Yannick
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	04	04	

11- DÉLÉGATION MUNICIPALE 2020-2026 : ECOLE NOTRE DAME D'ERQUY : ARTICLE 12 DU CONTRAT D'ASSOCIATION DU 10 FEVRIER 2006 - MISE A JOUR AU 15-12-2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de reconstituer la délégation municipale appelée à siéger au sein de l'instance ci-après désignée :

ENTITE INSTANCE	ECOLE NOTRE DAME D'ERQUY
MOTIF DE LA MISE A JOUR	Mise à jour des Délégations Municipales

*Invité à se Prononcer, le Conseil Municipal,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,*

DE RECONSTITUER conformément aux propositions respectives de la Majorité et de la Minorité, la délégation nouvellement désignée appelée à siéger au sein de l'instance ci-dessus visée, ladite délégation s'établissant comme suit :

MAJ en CM	ÉCOLE NOTRE DAME D'ERQUY ARTICLE 12 DU CONTRAT D'ASSOCIATION DU 10 FÉVRIER 2006				Abstentions	Votants	Majo Suffrages	Ère Nouvelle	Lien Qui Anime	Avenir Solidaire
15-12-2022	SCRUTIN CONFORME : UNINOMINAL									
Délib. Antér.										
15-07-2020										
1 SIÈGE TITULAIRE		DATES DE CM	CANDIDATS DE LA MAJORITÉ		CANDIDATS DE LA MINORITÉ		SUFFRAGES DES TITULAIRES			
0	L'HARIDON Michelle	15-07-2020	L'HARIDON Michelle							
1										
1 SIÈGE SUPPLÉANT		DATES DE CM	CANDIDATS DE LA MAJORITÉ		CANDIDATS DE LA MINORITÉ		SUFFRAGES DES SUPPLÉANTS			
0	MONNIER Philippe ◀	15-12-2022	MONNIER Philippe ◀							
1										

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Une seule liste se présentant, les nominations prennent effet immédiatement, en application de l'article L2121-21-2 al 3 du CGCT

ERQUY, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Henri LABBE

